

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 27 janvier 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			<p>L'an deux mille vingt et un le vingt-sept du Mois de janvier</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice THOMAS, Béatrice CHEVALLET, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Aurélien TISSIER</p> <p>Présents par procuration : Danielle ROLLAND à Christian PICHOT-DUCLOS, Vanessa BESSON à Gilles CHABRIER.</p> <p>Absent :</p> <p>Secrétaire de Séance : Flore COUTURE</p>
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	23	
<hr/>			
Date de la convocation : 20 janvier 2021 Date d'affichage : 20 janvier 2021			
Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0			

OBJET : Embellissement du cœur de ville – demande de subvention DETR 2021

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la démarche « Petite Ville de Demain » et pour compléter les actions municipales de réhabilitation de voirie, lutte contre la vacance commerciale, l'habitat insalubre, de valorisation du patrimoine, etc. un vaste plan pour l'embellissement du cœur de ville est prévu afin de renforcer son attractivité touristique et la qualité de son cadre de vie pour les habitants.

Le projet comporte ainsi plusieurs aspects pour participer à la revitalisation du centre-bourg :

- 1) **Refaire entièrement l'ensemble de la signalisation d'information locale pour lutter contre la publicité sauvage, assurer la lisibilité, la cohérence et l'esthétique des panneaux de signalisation.**
- 2) **La réhabilitation des peintures des garde-corps du cœur historique de la ville conformément aux couleurs préconisés par l'Architecte des Bâtiments de France.**
- 3) **L'installation de cache-conteneurs de qualité pour limiter la pollution visuelle et éviter l'insalubrité des dépôts sauvages à proximité. Deux modèles sont prévus pour s'intégrer au mieux dans le paysage urbain entre le périmètre du SPR et le reste de la commune.**

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/01/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_001-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Totems	3 600,00 €	DETR 2021	30%	53 194,32 €
Bi-mâts	20 650,00 €	Village remarquable	50%	88 657,20 €
Installation	12 940,00 €			
Cache-conteneurs SPR	50 375,00 €			
Cache-conteneurs Bourg	76 950,00 €			
Peinture	12 799,40 €			
TOTAL HT	177 314,40 €	TOTAL		141 851,52 €
TOTAL TTC	212 777,28 €			

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de travaux ;
Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;
Sollicite les financements prévus pour ce projet ;
Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/01/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_001-DE